

# CNP ASSURANCES : UN ENGAGEMENT AMBITIEUX POUR LA CERTIFICATION FSC DE SES FORÊTS D'ICI 2030

## Un patrimoine forestier ancré dans l'histoire

Le groupe CNP Assurances est un acteur majeur du marché de l'assurance-vie et de l'assurance emprunteur immobilier en France. Son investissement dans les forêts remonte aux années 1960, lorsque la Caisse Nationale de Prévoyance, devenue CNP Assurances en 1992, a progressivement acquis le patrimoine forestier de Charbonnages de France, également appelé « patrimoine des Houillères », soit une surface totale d'environ 29 000 hectares. La gestion de ces forêts a été confiée à la Société Forestière de la Caisse des Dépôts.

Dès lors, le portefeuille forestier du groupe s'est progressivement étoffé à travers plusieurs vagues d'acquisitions, notamment entre 1976 et 1988, dans le cadre de la création d'un produit financier destiné à une assurance retraite. « Cet actif forestier présentait un fort intérêt, grâce à des massifs équilibrés offrant la possibilité de générer un reve-

*nu stable et durable »* raconte Virginie Tant, Responsable de la gestion des actifs non cotés au sein de CNP Assurances. Aujourd'hui, ce portefeuille géré par la Société Forestière couvre plus de 180 massifs répartis dans 43 départements français, avec une diversité d'essences – une vingtaine, avec principalement du chêne sessile, pin maritime et douglas –, de tailles et d'âges.

**« Finalement, il y a eu trois étapes majeures dans l'évolution de nos investissements forestiers. Une première phase historique d'héritage, une seconde marquée par la commercialisation d'un produit financier novateur adossé aux forêts, et une plus récente, avec un objectif de diversification de nos actifs non cotés et la mise en place d'actions de gestion responsable »** résume Virginie Tant.

## Une gestion responsable de longue date

« Dès les années 2000, sur les bons conseils de notre gestionnaire, la Société Forestière, CNP Assurances s'est engagée



Virginie Tant

*« dans une démarche de gestion durable. Avec eux, nous avons pu réaliser des changements dans la façon de gérer nos massifs et développer la valeur extra-financière de ce patrimoine unique »* explique Virginie Tant. Cette stratégie s'est encore renforcée en 2020, avec la création d'une nouvelle charte liant CNP Assurances à son gestionnaire « Forêts CNP – Agir pour l'avenir ». Celle-ci renforce l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion forestière mise en œuvre, et met l'accent sur la biodiversité, la protection des sols et des ressources en eau, et l'intégration des parties prenantes.

« Dans les indicateurs intégrés à cette charte, beaucoup étaient compatibles avec les exigences de la certification FSC » précise Virginie Tant.

« Par la suite, lorsque la Société Forestière nous a proposé de faire certifier FSC certaines de nos forêts, cela est apparu comme une évolution naturelle et cohérente de notre démarche. C'était l'aboutissement logique de notre vision pour une sylviculture plus responsable ».

## Objectif : 100% des massifs forestiers certifiés FSC à horizon 2030

De nombreuses pratiques exigées par FSC étaient ainsi déjà intégrées dans les principes de gestion forestière : inventaires de biodiversité potentielle, conservation d'îlots de vieillissement des arbres et de réserves intégrales pour créer une diversité d'habitats pour la biodiversité ou encore diversification des essences. Ainsi, en 2023, trois massifs du groupe, représentant 3 368 hectares et situés dans l'Ouest de la France, ont obtenu la certification FSC.

Forte de cette première expérience, CNP Assurances a décidé d'aller plus loin en visant la certification FSC pour l'intégralité de son patrimoine forestier. Une approche ambitieuse qui vise à faire certifier plus de 50 000 hectares à l'horizon 2030, et se veut fidèle à la raison d'être du groupe qui l'incite à être un investisseur responsable, précurseur en matière de préservation du vivant et de la biodiversité.

« **Nous avons conscience de l'importance de l'impact de cette démarche sur la filière FSC en France, et en tant qu'investisseur institutionnel et investisseur responsable, notre rôle est d'être exemplaire** » assure Virginie Tant, qui espère ainsi créer une dynamique positive pour

la filière forêt-bois.

L'objectif principal de cette certification est avant tout extra-financier : préserver la biodiversité, améliorer la résilience des forêts et assurer une gestion plus durable des ressources. Parallèlement, Virginie et son équipe anticipent également un équilibre économique entre les coûts liés à la certification et la valorisation de son bois certifié FSC, comme c'est déjà le cas pour le bois d'industrie. « **Nous sommes convaincus que nos massifs auront une meilleure valorisation et que nos efforts en faveur de la biodiversité se traduiront par une meilleure qualité des forêts sur le long terme** », précise-t-elle.

En s'engageant pleinement dans la certification FSC, CNP Assurances espère inspirer d'autres propriétaires forestiers institutionnels à suivre cette voie. « **Notre engagement doit servir d'exemple. Nous voulons montrer qu'il est possible, même pour un acteur financier, d'investir de manière responsable dans la forêt et de s'engager activement pour la biodiversité** », souligne Virginie Tant.

## Les prochaines étapes

Maintenant que cette ambition est clairement définie et communiquée, la Société forestière va mettre en œuvre le plan de déploiement élaboré avec CNP Assurances et en assurer la concrétisation.

Pour atteindre cet objectif, Virginie Tant a bien conscience que la disponibilité d'auditeurs qualifiés sera un enjeu important. Par cette démarche, CNP Assurances souhaite aussi créer un effet levier auprès des organismes certificateurs, pour développer leurs capacités en France et est confiante dans la capacité de son gestionnaire historique à atteindre l'objectif de 100% de massifs certifiés FSC d'ici 2030.

Avec cette ambition, CNP Assurances démontre que la gestion responsable des forêts est un levier clé pour concilier préservation de la biodiversité et investissement responsable. Une démarche qui, espérons-le, inspirera de nombreux autres acteurs à s'engager sur cette voie.



Forêt de Lancosme, appartenant à CNP Assurances et certifiée FSC depuis 2024

